

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres*

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU 10 JUILLET 2024**

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE  
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



**INITIEE PAR LA SOCIETE  
C2 DEVELOPPEMENT**

**PRESENTEE PAR**



**Etablissement présentateur garant**

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DES  
INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES  
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA  
SOCIETE TIPIAK**

**TERMES DE L'OFFRE :**

**PRIX DE L'OFFRE : 88 euros par action Tipiak**

**DUREE DE L'OFFRE : 15 jours de négociation**



Le présent communiqué de presse a été établi par Tipiak (la « Société ») et diffusé en application des dispositions des articles 231-27, 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

## AVIS IMPORTANT

Dans l'hypothèse où, à l'issue de l'offre, les conditions des articles L.433-4, II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF seraient réunies, C2 Developpement a l'intention de demander à l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions Tipiak (le « **Retrait Obligatoire** »). Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions Tipiak non présentées à l'offre (autres que les Actions Gratuites En Période de Conservation qui font l'objet d'un Accord de Liquidité et des Actions Prêtées tels que ces termes sont définis dans la Note en Réponse) seront transférées à C2 Developpement, moyennant une indemnisation en numéraire égale au prix de l'offre, soit 88 euros par action Tipiak, nette de tous frais.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 9 juillet 2024, apposé le visa n°24-293 en date du 9 juillet 2024 sur la note (la « **Note en Réponse** ») établie par la Société en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée obligatoire visant les actions de la Société (l' « **Offre** ») initiée par C2 Developpement (l' « **Initiateur** »).

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société (le « **Document Autres Informations** ») figurent dans un document déposé auprès de l'AMF le 9 juillet 2024 et mis à la disposition du public ce jour, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La Note en Réponse et le Document Autres Informations sont disponibles sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ainsi que sur le site internet de la société Tipiak (<https://groupe.tipiak.fr>) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

### TIPIAK

domaine d'activités aéroportuaire de Nantes Atlantique  
44860 Saint-Aignan de Grand Lieu

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

\*\*\*\*\*

*L'Offre est faite exclusivement en France.*

*Le présent communiqué a été préparé uniquement à titre informatif. Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une partie d'une offre de vente, d'achat ou de souscription de valeurs mobilières et il ne doit pas être considéré comme constituant une quelconque sollicitation d'une telle offre.*

*Le présent communiqué ne peut pas être distribué dans des pays autres que la France, sous réserve de la publication du communiqué sur le site Internet de Tipiak, conformément à la réglementation applicable.*

*La diffusion du présent communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.*

*Tipiak décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation, par toute personne, de ces restrictions.*